mes observations. J'ai maintenant plus de 1000 diapositives sur les premiers stades. Mon but serait de faire un ouvrage afin d'en faire profiter mes collègues. Je me distrais mais je pense faire une oeuvre utile. Que vais-je faire si je me fais confisquer mon matériel et si je paie une amende chaque fois que je me ferai prendre dans la nature, le filet à la main ?

Il me restera à acheter des oeufs en Angleterre, en Allemagne et ailleurs, à des tarifs exorbitants car les marchands profiteront de l'interdiction, c'est sûr. Il se trouvera toujours des braconniers pour approvisionner le marché.

Conséquences : les collectionneurs ne pouvant plus chasser, achèteront sous le manteau le specimen convoité (à quel prix ?), j'achèterai très cher le matériel vivant dont j'aurai besoin car je ne peux plus arrêter mon travail. Les insectes ne seront pas protégés pour autant, mais que de bénéfices certains vont faire !

Afin de faire plaisir à certains écologistes et peut-être pour veiller un peu plus au grain afin d'éviter des abus, je propose une solution dont on parle et qui pourrait satisfaire un peu tout le monde : le fameux permis.

Ce dernier serait délivré à tout le monde et par un organisme centralisateur.

Une plaque difficile à imiter avec un numéro de matricule par exemple (pourquoi pas ?).

Tout chasseur devrait présenter au garde-forestier, par exemple, qui le lui demanderait, son permis. Toute chasse sans permis serait sanctionnée. Toute chasse illégale (sur quelques espèces qu'il est indispensable de protéger ou dans des sites interdits) entrainerait la confiscation du permis pour période en rapport avec la faute commise. Le contrevenant se trouve alors sans permis et s'il chasse quand même, il sera pénalisé d'une amende.

Les quelques individus, que l'on connaît et que l'on pourrait surveiller, seraient vite mis hors course et les gens comme mes collègues éleveurs n'auraient aucun souci à se faire. A mon avis, nos législateurs doivent doser leur décision, nous ne sommes pas en Nouvelle-Guinée !

Espérant, par la présente, pouvoir contribuer à ce qu'aucune erreur ne puisse être commise, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

SANTIN Angelo
tél. :028-37-29
028-46-26

C. PRUD'HOMME
15, Chemin de la Butte
91160 Champlan
tél. :928-65-78-91

Champlan, le 7 mars 1977

Cher Président,

Je crois que le moment de stupeur passé, suite à vos entretiens de la dernière réunion sur les exigences bouffonnes du ministère de l'environnement, tout mon soutien et celui de quelques amis vous sont acquis pour la défense que vous avez prise pour notre petite passion.

Et comme vous nous le demandiez, voici quelques petites suggestions bien modestes :

-- Interdiction de VENDRE tous insectes FRANCAIS.
-- Interdiction d'EXPORTER tous insectes FRANCAIS.

-- Maintenant je crois que le système d'un PERMIS DE CHASSE est bon dans son principe à condition qu'il ne soit pas vu en haute instance ministérielle comme une taxe ou un impôt déguisés, et, comme vous le disiez, qu'il soit obligatoire pour les ETRANGERS AUSSI. Mais cela risque d'être très ennuyeux pour les lépidoptéristes anonymes ne faisant pas parti d'un groupe, bien souvent par ignorance. Il faut aussi qu'il ne soit pas distribué à toute personne dévastant notre faune sous n'importe quel prétexte, même SCIENTIFIQUE (et c'est un point extrêmement délicat !!!).

-- Il y aura bien sûr des interdictions " rigoureuses" (sic) sur certaines espèces, et je le déplore, mais ne pourrait-on pas en créant une Commission décréter que selon les années ces espèces puissent être chassées pour une ou deux ou trois prises par chasseur, selon certains critères de bon ou mauvais repeuplement de ces espèces.

N'importe comment, il est bien évident que s'il y a interdiction de chasse, ET SEULEMENT CELA pour préserver nos papillons, il y a un discrédit énorme sur les seuls entomologistes et quand le public en sera avisé le sourire ironique qui suivait nos filets deviendra grinçant!

Ne devenons pas pessimistes avant l'heure et en guise de conclusion, peut-être dans ces listes noires pourriez-vous y faire inclure des bêtes comme L. idas ou L. argyrognomon, C. hyale ou C. australis, A. agestis ou A. allous ce qui donnerait du piment à la chose et nous permettrait de déterminer à coup sûr ..... la force restant à la Loi.

De la part d'un collègue habituellement réservé et discret, avec toute ma sympathie.

C. PRUD'HOMME

==========

Gérard JACOB
Résidence DIANE
Rue Engenest
95660 Champagne-sur-Oise

Champagne le 21/9/77

Monsieur le Président,

Tout le monde reconnaît que les surfaces des espèces sauvages de notre pays sont en diminution constante, que beaucoup d'espèces botaniques ou animales sont en voie d'extinction et qu'il convient de protéger la nature : un texte de loi en ce sens a d'ailleurs été voté par nos députés.

Il semble cependant que ce consensus national se limite au vague plan des principes et que les autres désirs légitimes de nos concitoyens ne nous conduisent à vouloir réaliser la quadrature du cercle. Comment sera-t-il possible simultanément
-- de construire des autoroutes de plus en plus nombreuses, des usines pour procurer du travail, etc.
-- de protéger les zones naturelles ou sauvages (montagne, littoral, marais) tout en les "aménageant".
-- de recouvrir des hectares d'eau pour l'approvisionnement en eau des villes et l'aménagement de bases de loisirs.
-- de donner à chaque français la maison individuelle.
-- et enfin de donner de la terre aux agriculteurs.

La superficie de l'hexagone français étant modeste, il faudra nécessairement opérer des choix parmi tous ces objectifs.